

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THONEX - COMMUNAUX D'AMBILLY Projet de plan directeur de quartier n° 29'677

Le contexte

Le PAC Mon Idée-Communaux d'Ambilly est inscrit dans le plan directeur cantonal dans sa version de juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 mars 2007, et le 28 juin 2007 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Il prévoit une extension urbaine en zones villas à densifier et l'empiètement sur la zone agricole en périphérie de l'agglomération, à l'image d'autres PAC du plan directeur cantonal.

Il comprend trois sous-périmètres : les Communaux d'Ambilly, les Grands Prés et Mon-Idée.

Le développement du projet a été poursuivi pendant deux ans avec la commune de Thônex au lieu-dit les Communaux d'Ambilly, qui constitue la première étape de l'urbanisation future.

Le plan directeur de quartier n° 29'677

Les études d'aménagement sont finalisées par un projet de plan directeur de quartier, instrument de planification qui fixe les grandes orientations pour un territoire donné (art. 11 bis, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire - LALAT). Il permet de coordonner l'action des autorités et d'informer la population par le biais de cette consultation publique.

Après traitement des observations, il sera soumis au Conseil municipal de la commune de Thônex pour adoption, puis au Conseil d'Etat pour approbation.

La consultation publique

En application de l'article 11 bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), le département du territoire, en collaboration avec la commune de Thônex, engage une consultation publique de 30 jours sur le projet de plan directeur de quartier n° 29'677, concernant le secteur des Communaux d'Ambilly.

Les documents (Plan, rapport explicatif, fiches de mise en œuvre, et évaluation environnementale stratégique - EES) sont déposés :

- **au département du territoire**, service de l'information du territoire, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)
- **A la mairie de Thônex**, chemin du Bois-des-Arts 58 (heures d'ouverture : le lundi et mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi et jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h)

où ils peuvent être consultés du 4 avril au 5 mai 2008 inclusivement

Le plan est également affiché, en dehors des heures d'ouverture, dans la vitrine située devant le bâtiment du département du territoire ainsi que dans les lieux d'affichage officiels de la commune de Thônex.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit au département du territoire, direction de l'aménagement du territoire, service des plans directeurs localisés (SPDL), case postale 224, 1211 Genève 8.

Publication dans la FAO : 4 fois durant ce délai

1^{ère} publication : **4 avril 2008**.

**Le conseiller d'Etat chargé du département
du territoire**

Robert CRAMER